



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 19 décembre 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	17	20

Date de convocation 11 décembre 2023
--

L'an 2023 et le 19 décembre 2023, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Patrice CLOSS, Jean-Guillaume DECORSE, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, François GUYOT, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Michel MENET, Françoise MONGIN, Véronique NICKELS, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETEL, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Christine GUILLEMY par Stéphane MARTINELLI
Martine HENRISSAT par Marie Claude LAVOCAT
Bernard VIALLETEL par Stephan Emeraux

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement ingénierie 2024 pour programmation 2014-2020
N° de délibération : 2023-30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	20	20	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu les statuts dudit Syndicat,

Considérant l'enveloppe de 1 876 263 € allouée au GAL du Pays de Chaumont (fond de transition inclus), dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'à la fin du programme 2014-2020

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 de Champagne-Ardenne,

Considérant que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique pour la fin de la programmation.

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention européenne conformément au plan de financement ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	Montant en € HT
Ingénierie (0.6 ETP)	29 840.52 €
Frais de déplacement (0.6 ETP)	995.00 €
Frais de communication	1 200.00 €
TOTAL	32 035.52 €

FINANCEURS	Montant (€)	%
LEADER	25 628.41 €	80 %
SMPC	6 407.10 €	20 %
	32 035.52 €	100 %

ET APRES en avoir délibéré, il est décidé ;

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2023.12.20 19:43:27 +0100
Ref:20231220_100403_1-1-O
Signature numérique
le Président